

Report du CCE Hypermarchés

Aujourd'hui 26 Mars, les 4 Organisations Syndicales représentatives ont demandé le report du CCE.

Celui-ci étant le point de départ pour autoriser les consultations CE dans vos établissements, vous ne devez pas participer à l'information/consultation organisée sur :

- Projet d'évolution de l'organisation des sièges Carrefour (Plan de Transformation « Carrefour 2022 » et ses modalités d'application
- Projet de plan de départs volontaires associés au projet d'évolution de l'organisation des sièges Carrefour
- Réunion d'information en vue d'une consultation sur le projet de simplification des PAM et Stations-services et ses modalités d'application
- Réunion d'information en vue de la consultation sur le projet de Plan de Départs Volontaires associé au projet de simplification des PAM et Stations-services

Les raisons invoquées pour justifier de ce report sont :

- ☞ Le volet social concernant tous les travailleurs en situation de handicap est inexistant à ce jour
- ☞ Les expertises ne sont pas abouties
- ☞ Le volet mobilité externe anticipée des salariés n'est pas appliquée au projet de simplification des PAM et des Stations-services